

	FORMATION « SSIAP 1 »	
---	--	---

Public Visé :
Tout public

Prérequis :

- Être majeur
- PSC 1 ou SST de moins de 2 ans ou PSE en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude physique
- Formation HoB0

Durée :
70H

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :
4 minimum et
12 maximum

Références :

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010)

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP 1)
- Formation inscrite au RS n°5641 délivrée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

EMPLOI :

La mission d'un agent **SSIAP 1** consiste à mettre en pratique les règles élémentaires de sécurité incendie pour préserver l'intégrité des biens et des personnes présents dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH), quel que soit le type et la catégorie.

OBJECTIFS :

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- * Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- * Appliquer des consignes de sécurité
- * Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- * Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- * Assurer la surveillance au PC
- * Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- * Pratiquer le secours à victimes
- * Porter assistance à personnes
- * Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

CONTENU:

Le feu et ses conséquences : Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.

Sécurité incendie : Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.

Installations techniques

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants

EXERCICES PRATIQUES

- Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
- Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
- Mises en situation d'intervention

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur
Livrets stagiaires

Extincteurs EP et CO²

Une aire de feux permet l'utilisation d'extincteurs sur bac à feu à gaz-écologique

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

EVALUATION :

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- Un QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme
- Une épreuve pratique en deux étapes. La première étape consiste en la réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury sont ensuite posées au candidat. A l'issue, le candidat renseigne une main courante sur l'une des anomalies constatées.

Le candidat doit obtenir la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Recyclage : tous les 3 ans

Possibilité de validation partielle : NON

Débouchés :

- ☐ **Agent de sécurité incendie** en centre commercial, hôtel, hôpital, musée, immeuble de bureaux, site industriel, etc.
- ☐ **Agent SSIAP 1** dans une société de sécurité privée, avec des missions de surveillance et de prévention incendie.
- ☐ **Agent de sécurité incendie en IGH** après avoir acquis l'expérience et les qualifications nécessaires.
- ☐ **Agent de sécurité polyvalent** : certains postes combinent SSIAP, contrôle d'accès, rondes, surveillance vidéo et sécurité générale.
- ☐ **Postes dans les établissements publics** (hôpitaux, collectivités, administrations), selon les conditions de recrutement.

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigerons vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jours ouvrés après une prise de contact avec notre référent pédagogique, Eric MAVOUNGOU par :
Email : mbc.formations77@gmail.com
Téléphone : +33 9 80 39 02 47
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention, une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retournée.